



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 22, chemin Corbeil (lot 4 454 275)

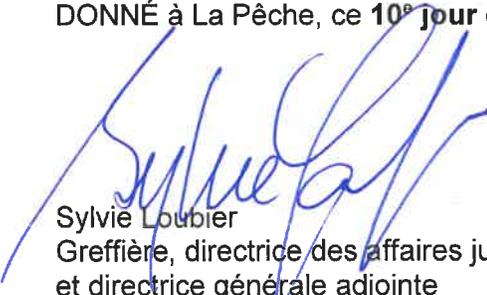
AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE lors de la **séance ordinaire** qui se tiendra le **lundi 6 juin 2022** à 19 h 30 à la salle Desjardins du Complexe sportif sis au 20, chemin Raphaël, le conseil de la Municipalité de La Pêche doit statuer sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage portant le numéro 03-429 et ses amendements, pour la propriété située au 22 chemin Corbeil.

La demande de dérogation mineure vise à permettre la construction d'une résidence saisonnière (chalet) isolée dont l'implantation du bâtiment, la superficie du patio ainsi que la hauteur de la pergola requièrent une dérogation mineure. Plus spécifiquement, la demande porte sur les objets suivants :

1. Permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée avec une marge avant de 8,90 mètres alors que la grille de zonage Rv-502 du Règlement de zonage 03-429 prévoit une marge avant minimale de 10 mètres;
2. Permettre la construction d'un patio avec une superficie de 48,47 mètres carrés alors que l'article 6.5.1 du Règlement de zonage 03-429 prévoit une superficie totale maximale de 40 mètres carrés;
3. Permettre la construction d'une pergola d'une hauteur de 2,62 mètres alors que l'article 6.6.2 du Règlement de zonage 03-429 prévoit une hauteur de 2,2 mètres pour une pergola implantée sur un patio;

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de cette séance ou dans un écrit acheminé avant le **3 juin 2022** à l'adresse suivante urbanisme@villelapeche.qc.ca

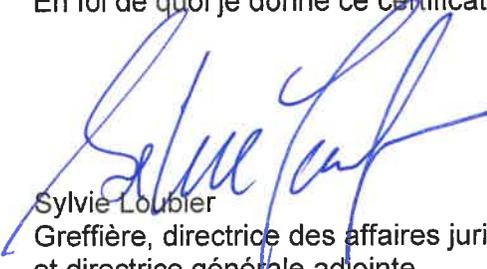
DONNÉ à La Pêche, ce 10^e jour du mois de mai 2022.


Sylvie Loubier
Greffière, directrice des affaires juridiques
et directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Sylvie Loubier, greffière, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

En foi de quoi je donne ce certificat ce **10^e jour du mois de mai 2022**


Sylvie Loubier
Greffière, directrice des affaires juridiques
et directrice générale adjointe